

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège Jean-de-Brébeuf

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Baccalauréat international (200.10 et 300.10)

Janvier 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Jean-de-Brébeuf s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Collège Jean-de-Brébeuf a fait porter son évaluation sur le programme de *Baccalauréat international* (BI) et il a transmis son rapport à la Commission le 20 décembre 1999. Un comité d'experts présidé par une commissaire¹ a analysé ce rapport et a effectué une visite au Collège les 25 et 26 avril 2000, visite au cours de laquelle il a pu rencontrer la direction du Collège, des membres externes du Conseil d'administration, le comité d'évaluation, des professeurs² et une trentaine d'élèves³. À l'occasion de cette visite, la direction du Collège a remis au comité visiteur un bref document traitant de l'application de la PIEP lors de l'évaluation du BI.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège Jean-de-Brébeuf selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994⁴, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission. Elle porte ainsi jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique.

-
1. Le comité visiteur se composait de : M^{me} Michèle Bouchard, conseillère pédagogique, Collège d'Alma; M. Bertrand Daigneault, directeur adjoint, Champlain-Lennoxville; M. Stewart Johnson, professeur d'anglais et coordonnateur du BI, Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption. M^{me} Louise Chené, commissaire, présidait le comité; M. Yves Prayal, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire. M^{me} Chantal Bouchard, agente de recherche à la Commission, accompagnait le comité.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 3. Il s'agissait d'élèves de 1^{re} année, inscrits dans le BI en *Sciences humaines*.
 4. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le Collège, sa politique et le programme évalué

Le Collège Jean-de-Brébeuf est un établissement privé subventionné, situé à Montréal. Il offre des programmes de DEC en *Sciences de la nature*, en *Sciences humaines*, en *Arts et Lettres*; il offre également le programme intégré en *Sciences, Lettres et Arts*, le *Baccalauréat international* (cheminements en *Sciences de la nature*, 200.10 et en *Sciences humaines*, 300.10) et, en association avec l'École de musique Vincent-d'Indy, deux programmes de trois ans : *Sciences de la nature – Musique*, et *Sciences humaines – Musique*.

Le Collège s'est donné une Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) qui a été évaluée par la Commission en 1996. En conclusion, celle-ci estimait que la politique comprenait «les éléments jugés essentiels pour réaliser des évaluations de programme crédibles et rigoureuses». Elle expliquait, par ailleurs, que certains éléments de cette politique, dont «la préparation, l'adoption et la réalisation d'un plan d'action conséquent à l'évaluation» «pourraient être plus explicites», et qu'il serait important «de prévoir la consultation des professeurs aux étapes importantes du processus [d'évaluation], en particulier lors de l'élaboration du devis d'évaluation et de l'adoption du rapport».

Offert au Collège Jean-de-Brébeuf depuis 1983, le BI est dispensé dans plus de 700 établissements situés dans 91 pays répartis sur les cinq continents. Il s'agit d'un cycle d'études préuniversitaires de deux ans qui vise à «promouvoir la compréhension internationale et à assurer une formation rigoureuse, diversifiée et équilibrée». Pour obtenir le BI, les candidats doivent : se présenter à six examens préparés et corrigés par l'Office du BI, choisis chacun dans six groupes différents de disciplines⁵; choisir en option forte trois ou quatre des six disciplines et les autres, en option moyenne⁶; présenter un mémoire dans l'une des disciplines figurant au programme; suivre le cours de *Théorie de la connaissance*; participer à des activités parascolaires de création, d'activité physique et de service.

La distinction entre formation générale et formation spécifique ne s'applique pas dans le cas du programme du BI. Les 13 disciplines que couvre le BI à Brébeuf, dont la philosophie, le français et l'anglais, ont fait l'objet de l'évaluation réalisée par le Collège.

5. Ces 6 groupes sont les suivants : I- français; II- anglais ou espagnol *ab initio*; III- économie, histoire, philosophie ou psychologie; IV- biologie, chimie ou physique; V- mathématiques; VI- informatique ou une 2^e discipline du groupe III ou du groupe IV.

6. L'option forte comporte 240 heures d'enseignement et l'option moyenne, 150 heures.

Le programme du BI offert par le Collège Jean-de-Brébeuf est évalué régulièrement par l'Office du BI.

Le ministre de l'Éducation reconnaît le programme du BI comme l'équivalent de celui du DEC. L'élève qui obtient le BI obtient également le DEC en *Sciences de la nature* ou en *Sciences humaines*, selon le cheminement suivi, à condition d'avoir réussi l'épreuve uniforme de français et l'épreuve synthèse de programme.

La cohorte du BI qui a été évaluée, celle de 1995-1997, comptait 110 élèves, dont 59 en Sciences de la nature et 51 en Sciences humaines. Vingt-huit professeurs, répartis en 13 disciplines, ont enseigné dans le BI en 1996-1997.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

La PIEP prévoit que l'évaluation approfondie d'un programme a lieu tous les six ans, selon un calendrier annexé. La première évaluation prévue par ce calendrier était celle du programme du BI, en 1997. La politique prévoit également que l'évaluation approfondie d'un programme peut « être déclenchée de façon anticipée » advenant deux éventualités : soit « des écarts significatifs ou une rupture de la tendance habituelle » révélés par l'analyse annuelle du tableau de bord; soit une demande de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

L'évaluation du programme du BI a commencé en 1997, conformément à la procédure normale de la PIEP. Cette évaluation dura plus d'un an et n'était pas terminée lorsque la Commission déclencha l'évaluation de la composante de la formation générale en juin 1997. Le Collège arrêta temporairement l'évaluation du BI et la reprit une fois l'autre opération terminée, en décembre 1998. Cet allongement des délais a pu nuire au bon déroulement de l'évaluation. La visite a montré que les membres du comité d'évaluation rencontrés ne se souvenaient pas toujours de la problématique de l'évaluation du BI.

Le système d'information sur les programmes d'études

La PIEP du Collège prévoit l'existence d'un système d'information (ou tableau de bord) sur les programmes d'études composé de données statistiques, perceptuelles et descriptives et servant « d'outil de référence pour l'évaluation continue des programmes » et « de point de départ à l'évaluation périodique approfondie d'un programme » (art. 3.2.1 et 3.2.2). Ce système d'information n'est pas encore implanté, mais le Collège a commencé les travaux préparatoires à l'informatisation de ses bases de données. Il a choisi d'utiliser le Système D, mis au point par le Cégep de Sainte-Foy. Ce projet est cependant au point mort dans l'attente d'une décision du MEQ relativement au financement d'un tel système. Advenant

une décision favorable de sa part, le Collège aurait à résoudre des problèmes techniques pour rendre compatible son installation informatique avec le Système D.

Pour l'évaluation du BI, le Collège a néanmoins pu rassembler sur une base *ad hoc* de nombreuses données qui seront précisées plus loin. Les données ainsi rassemblées n'ont toutefois pas servi à formuler les questions et objets d'évaluation.

Le Collège devra veiller à ce que le système d'information sur les programmes soit en place lors de la prochaine évaluation de programme.

La Commission recommande donc au Collège de mettre sur pied le système d'information sur les programmes décrit dans sa PIEP, de s'assurer qu'il contienne les séries de données prévues et qu'il puisse ainsi servir de point de départ à l'évaluation approfondie d'un programme.

Le déroulement du processus d'évaluation

La PIEP prévoit que le comité d'évaluation se compose « de professeurs de disciplines différentes et de membres de la direction des études » (art. 2.6.1). Dans le cas présent, le comité comptait un professeur de chacune des treize disciplines du BI, ainsi que trois membres de la Direction des études : la coordonnatrice des activités parascolaires, un conseiller pédagogique et le coordonnateur du BI, ce dernier étant également adjoint au directeur des études. Il s'agissait donc d'un gros comité : seize personnes.

Dans l'ensemble, les différentes étapes de l'évaluation ont été réalisées tel que prévu par la PIEP et elles l'ont été par les instances désignées par cette politique. La préparation du devis, l'élaboration des questionnaires aux finissants, aux diplômés et aux professeurs, la rédaction du rapport ont été faites en deux temps : préparation d'un projet par le conseiller pédagogique et le coordonnateur du programme, représentants de la Direction des études, puis consultation des professeurs du comité.

Le comité d'évaluation a retenu les cinq critères définis par la PIEP pour une évaluation approfondie : la cohérence du programme, les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, les ressources, l'efficacité du programme et sa gestion. Il leur a ajouté le critère de la pertinence du programme.

Le rapport, une fois terminé, a été déposé au Conseil des études, adopté par le Conseil d'administration puis diffusé dans l'établissement tel que stipulé par la PIEP.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Le devis identifie clairement six enjeux ou éléments liés à la mise en œuvre locale du programme du BI sur lesquels « le Collège se penchera de façon particulière ». Des questions d'évaluation appropriées ont été attribuées à chacun de ces enjeux. Mais un grand nombre d'autres questions ont également été choisies, à l'intérieur de chacun des critères retenus, pour l'évaluation d'autres aspects du programme de BI. Cette abondance de questions a eu pour effet de multiplier, inutilement, les objets d'évaluation et de faire perdre de vue les enjeux. De plus, le caractère quasi exhaustif du devis ainsi obtenu, couplé avec le grand nombre de professeurs siégeant au comité d'évaluation, a entraîné la lourdeur de l'opération et, la Commission l'a constaté, un certain manque d'intérêt de la part des professeurs concernés. À l'avenir,

la Commission recommande au Collège de mieux identifier les enjeux, lors de la réalisation des prochaines évaluations de programmes et de centrer les questions d'évaluation sur ces enjeux.

Le Collège n'a pas beaucoup de prise sur la structure du programme, celle-ci étant définie discipline par discipline de l'extérieur, par l'Office du BI. Les « programmes » des différentes disciplines sont renouvelés par cet organisme à intervalles réguliers, avec un décalage les uns par rapport aux autres. De plus, les méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs sont largement tributaires des programmes officiels définis pour chaque discipline par l'Office du BI. Enfin, les professeurs doivent régulièrement rendre compte à cet organisme des méthodes pédagogiques qu'ils utilisent et de la façon dont ils évaluent leurs élèves. Le Collège aurait eu avantage à expliquer ces particularités dans son rapport et à en montrer les implications sur sa manière d'aborder l'évaluation du BI.

La collecte des données perceptuelles

Les questionnaires aux finissants ont été remplis par 33 des 82 finissants (40 %) de la cohorte 1995-1997 et les questionnaires aux diplômés, par 34 des 69 diplômés (49 %) de la cohorte 1994-1996. Les questions qui leur ont été posées étaient clairement formulées. Une rencontre du coordonnateur du programme et du conseiller pédagogique avec des finissants de la cohorte 1995-1997 a permis de valider l'information obtenue; toutefois, sans doute en raison de la date retenue, le mois de juin, seulement 11 finissants ont pu être rencontrés. Par ailleurs, les étudiants de 1^{re} année, dont le point de vue aurait été utile pour bien comprendre les raisons de la baisse du taux de persévérance, n'ont fait l'objet ni de questionnaire ni de rencontre.

Le questionnaire aux professeurs a été rempli par 17 des 28 enseignants qui avaient donné des cours dans le cadre du BI en 1996-1997; ces 17 professeurs représentaient les différentes disciplines et options offertes au BI. Les questions qui leur ont été posées étaient claires. Toutefois, certains questionnaires n'ont pas été remplis individuellement mais par des équipes disciplinaires. Des rencontres du coordonnateur du programme et du conseiller pédagogique avec tous les professeurs ayant enseigné au BI en 1996-1997, regroupés par discipline, ont permis de valider l'information obtenue. La Commission *suggère* au Collège, lors de la réalisation des prochaines évaluations de programmes, de mieux cibler ses interlocuteurs, en lien avec les enjeux qu'il aura identifiés, dans la collecte des données perceptuelles.

La réalisation de l'évaluation

Les aspects suivants sont traités sous cette rubrique : les données, l'analyse, les conclusions et les actions envisagées.

Les données

Les données utilisées sont constituées des réponses faites par les finissants, les diplômés et les professeurs dans les questionnaires et lors des entrevues dont il a été question plus haut. Elles comprennent également des statistiques sur les résultats des étudiants du BI au Collège et à l'université et une série de tableaux, remplis par les professeurs, mettant en relation, pour chaque discipline, le contenu des cours, les objectifs, les habiletés, les méthodes pédagogiques, la nature des travaux et les types d'évaluation. La présentation de ces données occupe la majeure partie du rapport d'autoévaluation. Cette place est accrue dans le cas de l'opinion des professeurs par deux facteurs : le choix fait, par le comité d'évaluation, de citer de larges extraits de leurs réponses plutôt que de les résumer; la

fragmentation de leurs réponses par discipline, les disciplines étant nombreuses dans le cas du BI (13).

Les chapitres sur les ressources et sur la gestion fournissent les données nécessaires.

Les données rassemblées sous les autres chapitres sont plus ou moins complètes. Le chapitre sur la pertinence fournit des données sur la réussite des diplômés du BI dans les quatre principaux établissements d'enseignement supérieur qui les accueillent. Les résultats comparés des diplômés du BI de Brébeuf avec, d'une part, les titulaires d'un DEC de ce collège en *Sciences de la nature* et en *Sciences humaines* et, d'autre part, les diplômés du BI d'autres collèges ne sont toutefois fournis de façon complète que pour l'Université de Montréal.

Le chapitre sur la cohérence contient les informations pertinentes sauf une : aucun logigramme ni aucune explication ne sont fournis sur l'articulation générale des cours et des disciplines dans le BI.

Les renseignements fournis sur les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves sont assez complets. Néanmoins, les réponses obtenues des finissants et diplômés sur les méthodes pédagogiques sont globales et ne permettent pas de cerner les disciplines où les méthodes sont les plus appréciées et celles où elles le sont moins.

Le point de vue des professeurs sur les différents aspects de l'évaluation des apprentissages (contenu des plans de cours, part respective de l'évaluation formative et de l'évaluation sommative, principe d'équivalence dans le cas des cours donnés par plus d'un professeur, etc.) est exposé, mais il n'est fait aucune mention de l'opinion des finissants et des diplômés.

Enfin, les taux de réussite aux examens du BI sont présentés en détail, mais les taux de réussite dans les différents cours du programme ne sont pas fournis.

L'analyse

Peu de place est consacrée à l'analyse dans le rapport d'autoévaluation. L'essentiel est présenté, en une page ou moins, à la fin des chapitres correspondant aux six critères d'évaluation retenus. À ces « évaluations générales » du Collège s'ajoutent, à l'intérieur des six chapitres, quelques courts éléments d'analyse, les « délibérations du comité d'évaluation », sur des points plus particuliers.

L'analyse est adéquate pour les ressources.

L'analyse est partiellement adéquate pour la pertinence et la gestion. Dans le cas de la pertinence du programme, le rapport montre que les diplômés du BI de Brébeuf ont tendance à bien réussir à l'université, voire mieux que les titulaires d'un DEC en Sciences de la nature ou en Sciences humaines de Brébeuf. Par ailleurs, les taux de satisfaction globaux à l'endroit du BI de la part des finissants et, surtout, des diplômés sont mis en évidence. Il aurait pourtant été utile de connaître les principales attentes des élèves par rapport au BI et de savoir dans quelle mesure ces attentes avaient été comblées. Il aurait également été utile que le rapport examine l'opportunité du BI par rapport aux programmes de DEC offerts par le Collège.

Le chapitre consacré à la gestion est celui où la part faite à l'analyse est la plus grande. Mais il s'agit d'un chapitre déroutant en ce sens que, s'il analyse quelques éléments relevant de la gestion, comme la coordination du programme ainsi que le fonctionnement et le travail du comité de programme, il s'attache aussi à d'autres éléments qui relèvent d'autres critères, comme le volet des activités parascolaires ou la persévérance dans le programme. En outre, le chapitre n'examine pas comment les élèves sont informés des exigences et du contenu du programme.

L'analyse n'est pas adéquate relativement à la cohérence, aux méthodes pédagogiques et à l'efficacité. Pour ces trois critères, les données sont plus décrites que vraiment analysées. Est significatif à cet égard, l'exemple de la série de tableaux sur la cohérence entre les contenus, les objectifs, les habiletés, les méthodes pédagogiques, les travaux demandés aux élèves et les pratiques d'évaluation.

Par ailleurs, faute de données, des aspects importants de la cohérence, des méthodes pédagogiques et de l'efficacité sont peu ou pas abordés. En l'absence de logigrammes et d'autres éléments d'information sur l'agencement interne du programme, ce volet n'est pratiquement pas analysé. L'efficacité des méthodes pédagogiques utilisées dans les diverses disciplines n'a pu être examinée. De la même manière, en l'absence de commentaires des finissants et des diplômés, l'analyse de l'évaluation des apprentissages n'a pas été poussée. Enfin, comme il ne disposait pas des taux de réussite dans les cours, le comité d'évaluation n'a pu vérifier si certains cours ne constituaient pas des goulots d'étranglement et ne contribuaient pas à faire baisser le taux de persévérance dans le programme.

La Commission comprend que la faiblesse de l'analyse en ce qui a trait à la cohérence du programme, aux méthodes pédagogiques et à l'évaluation des apprentissages peut

s'expliquer, en partie, par des caractéristiques de gestion du BI évoquées précédemment. Il n'empêche qu'une évaluation de programme doit pouvoir s'appuyer sur une analyse solide. La Commission *suggère* donc au Collège de procéder à l'avenir à une analyse approfondie des données.

Les conclusions

Les conclusions sont partiellement en lien avec l'analyse dans le cas de la cohérence. Des conclusions, telles que celle sur l'articulation des cours à l'intérieur des disciplines qui favorise l'acquisition progressive et l'intégration des connaissances, sont en lien avec l'analyse. Une conclusion semble avoir été ajoutée après coup, car elle porte sur des éléments qui n'ont pas été traités dans ce qui précède; elle ne se rapporte pas, non plus, à l'un des enjeux définis dans le devis. Il s'agit de la conclusion sur la nécessité de réexaminer le choix des options et le partage des heures d'enseignement entre les disciplines pour l'amélioration de l'équilibre de l'aménagement du programme.

Le chapitre sur les méthodes pédagogiques et l'encadrement se termine avec davantage de simples constats que de véritables conclusions. Une conclusion figure parmi les constats et s'avère en lien avec l'analyse : le caractère satisfaisant de l'encadrement des élèves, sauf pour la rédaction du mémoire.

Les conclusions des chapitres traitant de la pertinence, des ressources et de l'efficacité sont en lien avec l'analyse.

Le chapitre sur la gestion ne se termine pas sur des conclusions, mais sur des constats et sur des actions prioritaires dont il sera question plus loin.

Les actions envisagées

Au chapitre de la cohérence, plusieurs des actions prises ou envisagées sont cohérentes avec les conclusions, notamment : l'élaboration d'un échancier quantifiant le temps de travail moyen demandé aux élèves pour chaque évaluation; un meilleur équilibre de la charge de travail entre chaque trimestre; un meilleur ancrage de la dimension internationale du programme. Une autre action se rapporte à une conclusion non soutenue par l'analyse : celle ayant trait au réexamen du choix des options offertes aux élèves, et au partage des heures d'enseignement entre les disciplines.

En ce qui concerne les méthodes pédagogiques et l'encadrement, le comité d'évaluation propose une mesure cohérente avec l'analyse : revoir l'encadrement des élèves pour la

rédaction de leur mémoire, avant d'en venir aux mesures proposées par certains élèves, telles que le changement de la date de remise du mémoire ou l'insertion de celui-ci dans un cours.

Les mesures prises relativement aux ressources visaient toutes à l'amélioration de situations identifiées dans l'analyse. Entre autres, l'équipement informatique a été renouvelé et augmenté à partir de 1997-1998, ce qui a corrigé les faiblesses identifiées par les professeurs et les élèves pour l'enseignement de l'informatique.

Deux mesures intéressantes et complémentaires sont proposées dans le chapitre sur l'efficacité pour redresser le taux de persévérance dans le programme. Il s'agit d'avancer d'octobre à la mi-septembre la rencontre des professeurs en début de premier trimestre afin de repérer plus rapidement les élèves en difficulté. Il s'agit également d'améliorer la formule du cheminement année, appliquée d'abord (cohorte 1994) dans deux disciplines (français et théorie de la connaissance) puis (cohorte 1995) dans cinq autres disciplines (chimie, économie, histoire, mathématiques et physique). Le cheminement année permet aux élèves de se préparer, à la fin de leur première année, à des examens de synthèse semblables à ceux qu'ils auront à subir à la fin du programme.

Le chapitre sur la gestion est le seul à déboucher sur des actions dites « prioritaires ». Celles-ci s'inscrivent dans le prolongement de l'analyse, mais plusieurs d'entre elles concernent plus la mise en œuvre générale du programme que sa gestion. L'une de ces mesures, par exemple, consiste en « l'amélioration de l'équilibre et de la pertinence de la mise en œuvre locale du programme du BI dans le contexte actuel de révision des préalables universitaires ».

Le suivi de l'évaluation

Dans la conclusion du rapport d'autoévaluation du programme, le Collège identifie les trois principaux points forts et points faibles de sa mise en œuvre. Les points forts sont les suivants : la coordination unifiée du programme et la concertation entre les disciplines; la stabilité du corps professoral et l'adéquation des enseignements aux exigences et aux particularités du BI; l'homogénéité des groupes d'élèves et la formule du cheminement année qui favorisent l'encadrement des élèves, leur sentiment d'appartenance et le développement d'une solidarité étudiante. Quant aux trois points faibles, il s'agit des suivants : la compréhension de la notion de dimension internationale et sa mise en œuvre; l'équilibre de la charge de travail demandée aux élèves à chaque trimestre et d'un trimestre à l'autre; le taux de persévérance des élèves dans le programme. Le Collège propose ensuite un certain

nombre de mesures correctives, ou « priorités d'action », en regard de chacune des trois faiblesses.

La Commission note que les priorités d'action inscrites dans la conclusion du rapport d'autoévaluation n'avaient pas encore donné lieu, au moment de la visite d'évaluation, à un plan d'action. Le Collège a indiqué qu'elles seraient inscrites dans son Plan de travail 2000-2001. Ce retard est expliqué par le Collège par le délai entre l'envoi du rapport à la Commission et la date de la visite d'évaluation. Il s'explique aussi, selon la Commission, par le laconisme de la PIEP sur le suivi de l'évaluation. La Commission *suggère* donc au Collège de préciser sa PIEP relativement au suivi de l'évaluation, de manière à prévoir plus clairement l'élaboration d'un véritable plan d'action, avec énumération détaillée des actions à poser, attribution des responsabilités et établissement d'un calendrier de réalisation.

La Commission constate, enfin, qu'aucune modification au texte de la PIEP n'a été proposée dans le rapport du Collège au terme de son évaluation. La direction du Collège a toutefois jugé souhaitable, dans le document traitant de l'application de la PIEP remis au comité visiteur, que tout le processus d'évaluation « soit allégé ». Cette intention reste à préciser, car aucune modification particulière n'a encore été envisagée.

Conclusion

L'évaluation du programme de Baccalauréat international a permis au Collège Jean-de-Brébeuf, au-delà de l'évaluation approfondie de ce programme, d'expérimenter pour la première fois sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Cette expérimentation a été, globalement, concluante. Elle a également permis au Collège et à la Commission d'identifier un certain nombre d'améliorations qu'il serait souhaitable ou possible d'apporter à la PIEP.

Le choix du BI comme programme à évaluer a été effectué en accord avec le calendrier prévu dans la PIEP. De nombreuses données ont été rassemblées sur le programme évalué, mais le système d'information sur les programmes décrit dans la politique n'est pas encore sur pied et devra être en place pour la prochaine évaluation. Enfin, les différentes étapes du processus d'évaluation ont été réalisées en conformité avec la PIEP.

Des enjeux pertinents sont définis dans le devis, mais leur importance est atténuée par l'abondance des autres objets d'évaluation. Lors de la réalisation des prochaines évaluations de programmes, le devis devra mieux identifier les enjeux et centrer les questions d'évaluation sur ces enjeux. En outre, les enjeux gagneraient à être considérés lors de l'identification des interlocuteurs à retenir pour la collecte des données perceptuelles. La part réservée à l'analyse pourrait être plus importante. Les actions prioritaires retenues en conclusion semblent appropriées et se rattachent à des enjeux définis dans le devis, mais elles n'avaient pas encore été inscrites dans un plan d'action lors de la visite d'évaluation. Le Collège aurait intérêt à préciser sa PIEP relativement au suivi de l'évaluation en prévoyant plus clairement un plan d'action complet.

Au total, la Commission estime que l'application faite par le Collège Jean-de-Brébeuf de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de son évaluation du programme de Baccalauréat international, a été conforme à sa politique d'évaluation mais partiellement efficace. Cette conformité et surtout, cette efficacité pourront être augmentées lors des prochaines évaluations par la mise en application des recommandations et des suggestions de la Commission.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège Jean-de-Brébeuf a souscrit à l'analyse faite par la Commission. Au-delà des remarques qui ont amené quelques précisions et nuances au rapport, le Collège a fait état d'actions déjà réalisées, entreprises ou prévues afin d'améliorer l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Actions réalisées

« Des modifications apportées par l'Office du Baccalauréat International (OBI), des répartitions différentes des échéanciers dans certaines disciplines, l'introduction d'une semaine aménagée pour permettre aux étudiants de compléter la rédaction du mémoire, ont permis un certain allègement et, selon [le Collège], un meilleur encadrement ainsi qu'une meilleure répartition de la charge de travail des étudiants entre les différentes sessions d'études. »

Actions entreprises ou prévues

« Le Collège poursuit ses pourparlers avec des firmes spécialisées afin de compléter l'acquisition des ressources qui lui permettront de faire des analyses plus approfondies des données recensées lors des évaluations de programmes. »

« Un sondage dont les résultats sont actuellement en traitement a été réalisé par un comité de travail auprès des étudiants afin de mieux cerner leurs attentes quant à la dimension internationale du programme. »

« La révision de [la] PIEP permettra sûrement, comme le suggère la Commission, de préciser les modalités d'élaboration d'un plan d'action en regard du suivi à donner à l'évaluation approfondie d'un programme. »

La Commission a pris bonne note de ces mesures qui devraient contribuer à améliorer la valeur des prochaines évaluations du Collège Jean-de-Brébeuf. Elle s'attend à ce qu'il lui envoie, en temps opportun, un rapport sur les suites qu'il aura données à la recommandation qu'elle a formulée à propos de son système d'information.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président